



# Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié.e.s des bureaux d'études n° 157 novembre 2019

La réunion de la CPPNI s'est tenue le 31 octobre 2019. L'ensemble des organisations ont signé l'accord concernant la formation professionnelle. La CGT s'est particulièrement investie dans cette négociation en étant force de proposition à partir de nos orientations en la matière.

Cet accord est loin d'être parfait mais il va permettre de créer les conditions pour que les salariés et les demandeurs d'emplois puissent se former, et ce, dans les conditions d'une réforme structurelle qui met à mal l'essence même de la formation professionnelle. Il vise à modérer les limites imposées par le nouveau cadre juridique, ne laissant que des marges de manœuvre anecdotiques aux salariés pour se former en dehors du plan de formation interne c'est-à-dire du choix de sa direction.

Sa mise en œuvre va se dérouler dans un paysage nouveau où, à différents niveaux que ce soit, le professionnel se trouve arrimé à l'interprofessionnel. C'est une nouvelle façon de travailler qu'il va falloir appréhender afin que les formations, quel que soit le dispositif, bénéficient au plus grand nombre.

On peut regretter qu'un nombre d'éléments soit insuffisamment ambitieux. De même, nous restons très critiques concernant les taux conventionnels. En effet, étant donné les réaffectations des financements de la formation, le niveau insuffisant du taux conventionnel de la branche BETIC, c'est-à-dire des financements supplémentaires que les entreprises de la branche allouent à la formation, ne permettent pas de compenser la chute des moyens dévolus aux salariés pour se former.

Ainsi, Nous estimons celui-ci nettement insuffisant au regard des enjeux présents et futurs. Former plus, avec toujours moins de moyens, risque d'être une équation sans solution. De ce point de vue, il serait souhaitable qu'un premier bilan de cet accord ait lieu lors du premier trimestre 2021.

La négociation sur les minima salariaux de branche s'est poursuivie. Un accord a été mis à signature...

ETAM : de 1,1 à 1,3 : +3%  
de 2,1 à 3,3 : +2%

Ing-Ca : de 1,1 à 1,2 : +2%  
de 2,1 à 2,3 : +1,5%  
de 3,1 à 3,3 : +1%

## Concernant les ETAM les positions

1.3.2 devient position 1,1

1.4.1 devient position 1,2

1.4.2 devient position 1,3

Nous y reviendrons dans un prochain bulletin quand nous saurons qui a signé...

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « BE »**

**Fédération des Sociétés d'Etudes**